

SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

Comité syndical - Collège SCoT

Débat sur les orientations
générales du projet
d'aménagement stratégique

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Débat sur les orientations générales du
Projet d'aménagement stratégique
3. Conclusion



SCOT
DU **GENEVOIS**
FRANÇAIS

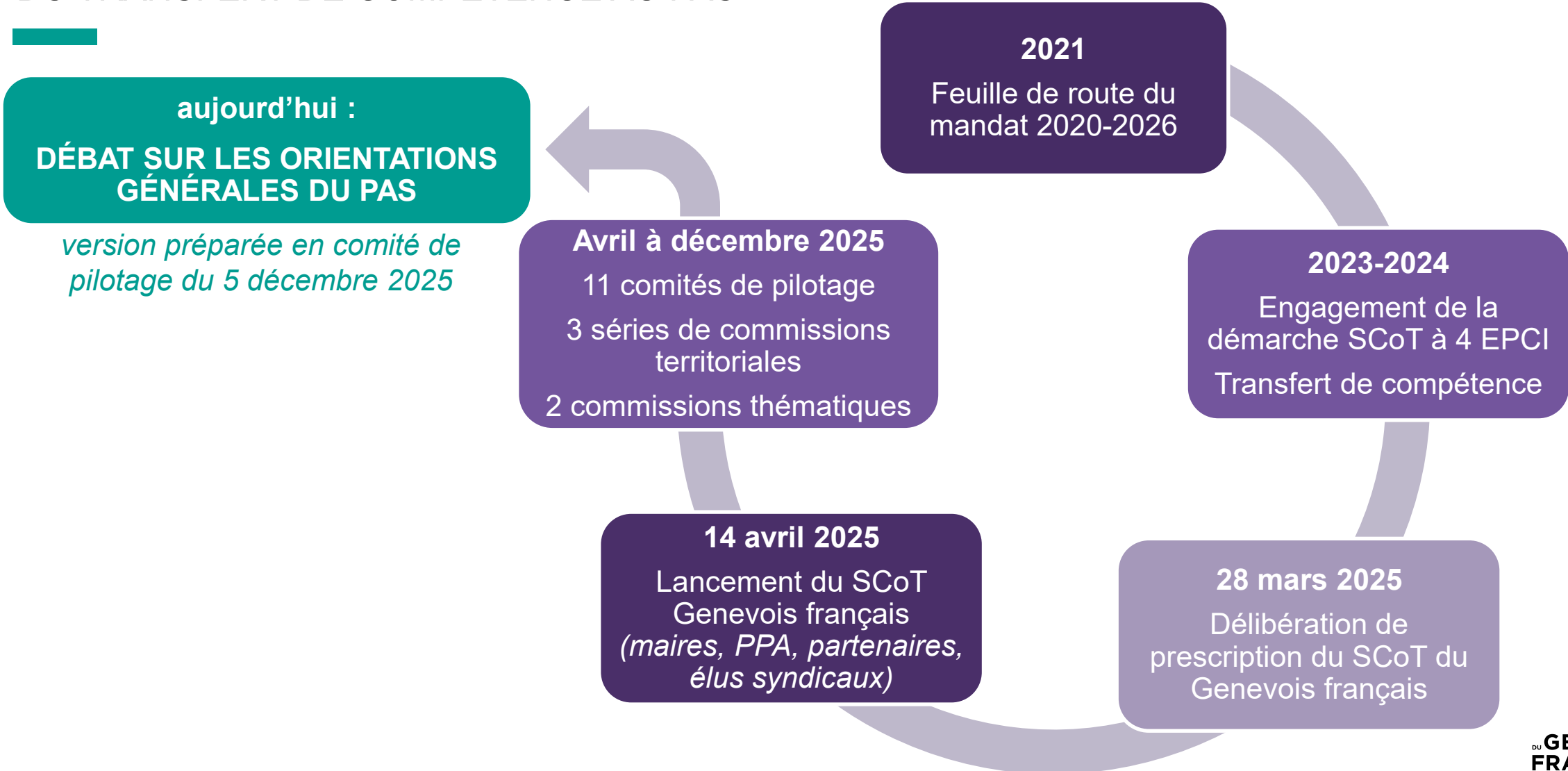
1

INTRODUCTION

—

INTRODUCTION

DU TRANSFERT DE COMPÉTENCE AU PAS



INTRODUCTION

RAPPEL DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- **Freiner la croissance démographique** connue ces dix dernières années et organiser l'accueil de population sur le territoire ;
- Fonder la politique d'aménagement sur **une armature territoriale solidaire, équilibrée et structurée**, adaptée aux spécificités du territoire (...) et articulée avec toutes les échelles territoriales ;
- **Construire de nouveaux modèles d'aménagement** permettant d'accompagner la transition écologique du territoire ;
- Penser et organiser l'accueil de population en maintenant **un cadre de vie de qualité pour les habitants.**

SE LOGER

SE DÉPLACER

TRAVAILLER, ENTREPRENDRE,
SE FORMER

PRÉSERVER ET S'ADAPTER

VIVRE DANS LE GENEVOIS
FRANÇAIS

INTRODUCTION

CONTENUS OBLIGATOIRES DU PAS ET ORGANISATION DU DÉBAT

Les contenus d'un PAS sont définis par l'article L.141-3 du code de l'urbanisme :

Renouveler l'offre d'habitat



Agriculture et satisfaction des besoins alimentaires locaux



Transitions écologique, énergétique, climatique



Projet d'Aménagement Stratégique

Qualité des espaces urbains, naturels et paysages



Complémentarités des polarités urbaines et rurales



Gestion des espaces & trajectoire ZAN par décennie



Offre d'habitat, de services et de mobilités



LE DÉBAT

Le PAS n'est pas validé, c'est son débat qui est acté.

Le PAS peut évoluer tout au long de l'élaboration d'un SCoT jusqu'à 4 mois avant l'arrêt.

Un second débat est déjà prévu en 2026.

Le débat porte sur les orientations générales.

Chaque EPCI doit pouvoir s'exprimer et les échanges seront retranscrits dans un procès-verbal.

2

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE



DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PAS

LIGNES DIRECTRICES ET POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE

*D'ici à 2050, le Genevois français s'affirme comme **un territoire d'équilibre, de sobriété, de coopération et d'innovation**. Il se distingue toujours par son attractivité, à la fois générée par la proximité de la Suisse mais également par **un cadre de vie de qualité et les opportunités économiques** qu'il propose aux entreprises et aux habitants.*

***La coopération avec les territoires voisins suisses** se poursuit autour des enjeux majeurs du bassin de vie transfrontalier (logement, ressources, équipements, mobilité, santé, culture, etc.) **et de nouvelles coopérations** se noue avec les territoires français de l'Ain et de Haute-Savoie.*

*Ainsi, le Genevois français, loin d'être la "variable d'ajustement" des dynamiques suisses, est **un acteur proactif, autonome et fédérateur**, à l'échelle du Grand Genève et des territoires voisins.*

AXE 1 | CHANGER DE TRAJECTOIRE POUR UN TERRITOIRE DE QUALITÉ, SOBRE ET SOUTENABLE

1.1. RÉINVENTER L'AMÉNAGEMENT POUR PRÉSERVER ET RÉGÉNÉRER LES RESSOURCES AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

1.1.1 Organiser une dynamique résidentielle sobre, équilibrée et soutenable

1.1.2 Garantir les ressources et les capacités nécessaires pour la santé, le bien-être et la qualité de vie des habitants

1.1.3 Faire de la sobriété territoriale un levier d'équilibre et de durabilité pour le Genevois français



AXE 1 | CHANGER DE TRAJECTOIRE POUR UN TERRITOIRE DE QUALITÉ, SOBRE ET SOUTENABLE

1.2. ADAPTER LE TERRITOIRE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.2.1. Réduire les dépendances pour accroître l'autonomie du territoire

1.2.2 Préserver les espaces habités des aléas et organiser leur résilience

1.2.3 Adapter les espaces de vie pour des conditions de vie saines et agréables



AXE 1 | CHANGER DE TRAJECTOIRE POUR UN TERRITOIRE DE QUALITÉ, SOBRE ET SOUTENABLE

1.3. RENFORCER LES GRANDES TRAMES ÉCOLOGIQUES ET NATURELLES DU GENEVOIS FRANÇAIS

1.3.1. Préserver les grands motifs paysagers du Genevois français

1.3.2 Restaurer, préserver et pérenniser le fonctionnement écologique

1.3.3 Reconnecter les espaces fragmentés



DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PAS

AXE 1 | CHANGER DE TRAJECTOIRE POUR UN TERRITOIRE DE QUALITÉ, SOBRE ET SOUTENABLE

TEMPS DE DÉBAT



AXE 2 | FAIRE TERRITOIRE









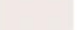

2.1. CONFORTER L'ARMATURE TERRITORIALE POUR UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET DES BASSINS DE VIE LOCAUX ANIMÉS

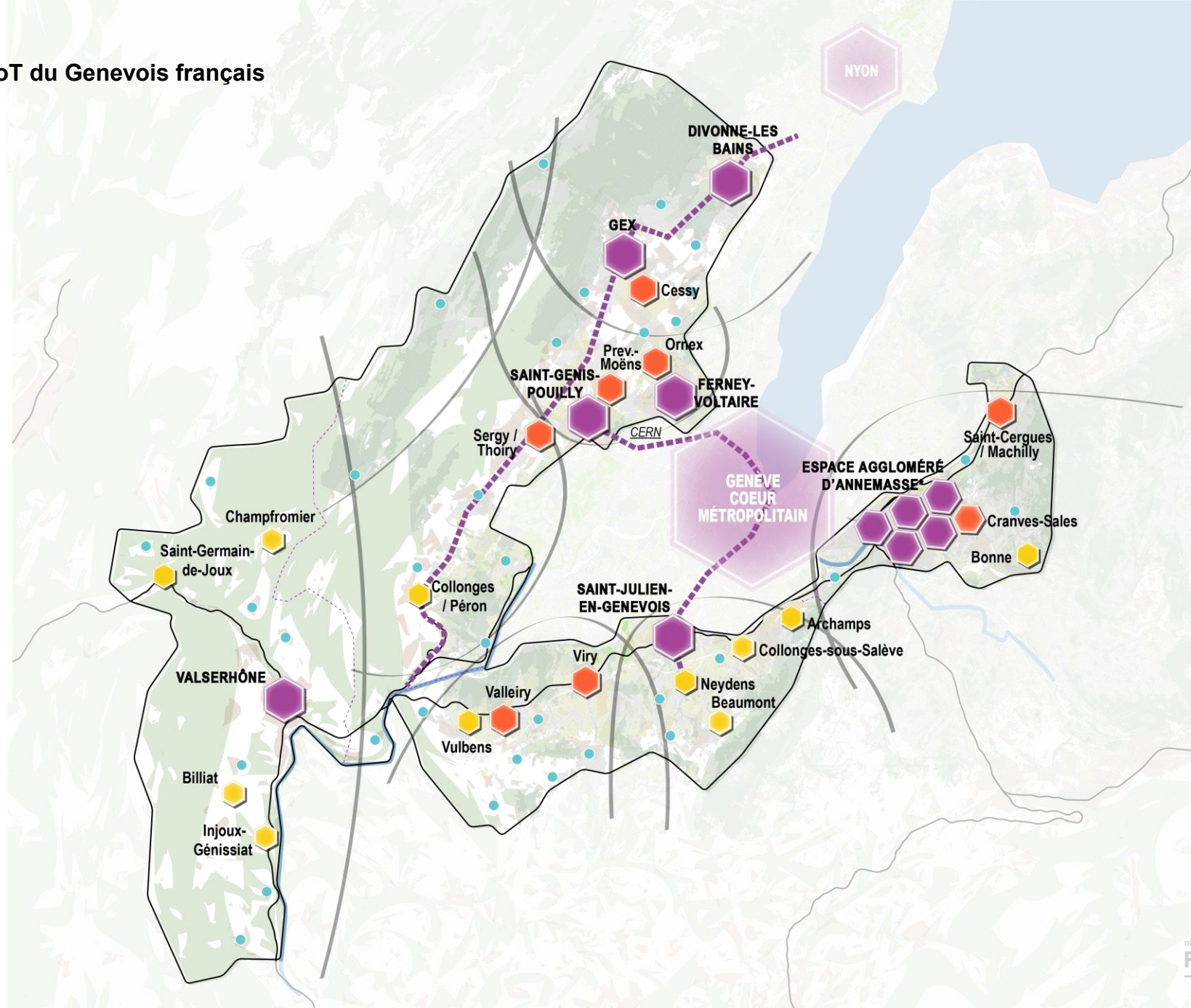
2.1.1. Définir l'armature territoriale pour renforcer les équilibres territoriaux

2.1.2. Organiser les complémentarités entre les pôles de l'armature



Carte de l'armature urbaine du SCoT du Genevois français
 (version du 18 décembre 2025)

-  Pôles structurants
-  Pôles relais
-  Pôles de proximité
-  Bourgs et villages
-  Espaces de vie de proximité
-  Voies ferrées existantes
-  Lignes de transports collectifs structurantes en 2050
-  Pôles économiques majeurs
-  Forêts et boisements
-  Espaces urbanisés



AXE 2 | FAIRE TERRITOIRE



2.2. AFFIRMER UNE ACTION PUBLIQUE FORTE ET COMMUNE, GARANTE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2.2.1. Renforcer les capacités de maîtrise publique des projets

2.2.2. Considérer le SCoT du Genevois français comme le lieu de débat et d'arbitrage sur les futurs grands projets structurants

2.3. IMPLIQUER TOUTES LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PAS

AXE 2 | FAIRE TERRITOIRE

TEMPS DE DÉBAT



AXE 3 | PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT

3.1. GARANTIR UN HABITAT ACCESSIBLE À TOUS ET EXEMPLAIRE DANS SES FORMES ET SES USAGES

3.1.1. Garantir l'accès au logement pour toutes les catégories de population et répartir équitablement l'effort résidentiel

3.1.2. Améliorer la qualité, la diversité et la durabilité du parc de logements



AXE 3 | PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT

3.2. ENGAGER LA DIVERSIFICATION VERS UNE ÉCONOMIE PRODUCTIVE, LOCALE ET DURABLE

3.2.1. Consolider les activités productives primaires pour renforcer les fondements territoriaux et écologiques de l'économie locale

3.2.2. Accompagner les activités économiques industrielles et tertiaires vers la sobriété, la coopération et l'innovation

AXE 3 | PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT

3.3. RÉÉQUILIBRER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS ET ENCADRER LE COMMERCE POUR RENFORCER LES CENTRALITÉS

3.3.1. Renforcer l'accès de tous aux équipements, services et espaces du quotidien

3.3.2. Structurer une offre commerciale cohérente, accessible et adaptée aux besoins des habitants



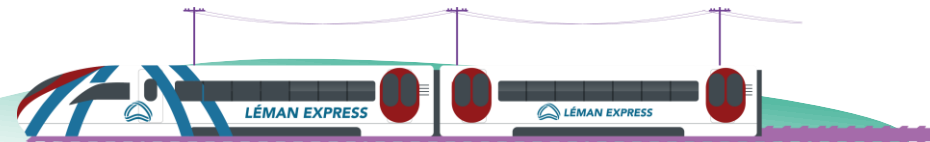
AXE 3 | PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT

3.4. ORGANISER LA MOBILITÉ DU SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS AUTOUR DE LA PROXIMITÉ ET DE L'INTERCONNEXION

3.4.1. Structurer la mobilité sur la base d'un territoire de proximité

3.4.2. A l'échelle du SCoT du Genevois français, structurer un réseau de mobilité performant

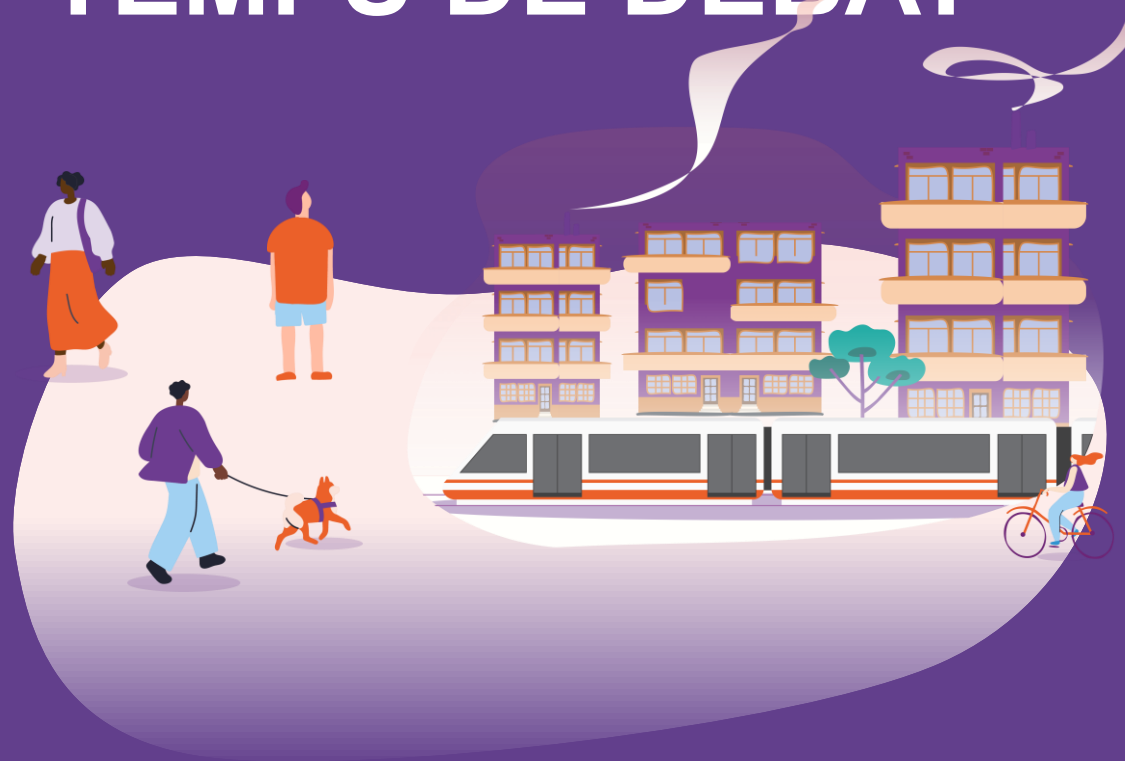
3.4.3. Déployer massivement les mobilités actives et partagées en faveur de la transition bas carbone



DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PAS

AXE 3 | PRÉPARER LE TERRITOIRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE L'AMÉNAGEMENT

TEMPS DE DÉBAT



DÉBAT SUR LE PAS

DÉLIBÉRATION ACTANT LA TENUE D'UN DÉBAT SUR LE PAS

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, le Président propose au Comité syndical - Collège SCoT, après avoir débattu des orientations du Projet d'aménagement stratégique de :

- **PRENDRE ACTE DE LA TENUE** d'un débat sur les orientations du Projet d'aménagement stratégique du Schéma de cohérence territoriale du Genevois français, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme ;
- **S'ENGAGER** à organiser un nouveau débat sur les orientations du Projet d'aménagement stratégique après l'installation de nouveaux élus désignés au Pôle métropolitain du Genevois français et dans les instances du SCoT du Genevois français ;
- **CHARGER** le Président de l'exécution de la présente décision, et notamment de la notification de la présente délibération.



SCOT DU GENEVOIS FRANÇAIS

**Merci de votre
attention !**